

Réglementation de la manifestation des 06 et 07 juillet 2024

Table des matières

ART.1 - Général.....	2
ART. 2 – Les Épreuves et programme	2
ART. 3 – Inscriptions et tarifs.....	2
ART. 4 – Retrait des dossards.....	4
ART. 5 – Chronométrage et relais	4
ART. 6 - Natation	5
ART. 7 - Cyclisme	5
ART. 8 - Course à pied	6
ART. 09 - Parc de transition	6
ART. 10 - Respect de l'environnement	6
ART. 11 - Récompenses	7
ART. 12 - Modification/Annulation des épreuves.....	7
ART. 13 - Sécurité / secours	7
ART. 14 – Responsabilité et Assurance	7
ART. 15 - Protection des données personnelles	7
ART. 16 - Droit à l'image.....	8
ART. 17 – Absence de délai de rétractation	8

Réglementation de la manifestation des 06 et 07 juillet 2024

Le Triathlon de Montauban 2024 est organisé par le Comité d'Organisation du Triathlon de Montauban (COTM).

ART.1 - Général

Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI le samedi 06 et le dimanche 07 juillet 2024 au Cours Foucault à 82000 Montauban. (Avenue du 10ème Dragon).

Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course et par l'arbitre principal.

La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral www.fftri.com. Ou le lien suivant :

<https://drive.google.com/file/d/1cIW-2iG8DiSCYxJGGib1QAIPHETqyfKR/view>

Pas de vélo de route pour les épreuves jeunes, VTT et VTC uniquement, prolongateurs interdits.

ART. 2 – Les Épreuves / Programme

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la F.F.TRI, ainsi qu'aux non licenciés. Les épreuves se déroulent pour la

partie vélo avec :
-drafting autorisé les courses XS – S
-drafting **non autorisé** sur les courses M – L

Des barrières horaires sont fixées pour les formats M / L (voir tableau ART. 3)

Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement.

SAMEDI 06 JUILLET 2024									
COURSES	DOSSARD		OUV PAV / FERM PAV		BRIEFING	DEPART	EVAC PAV	RECOMPENSES	DIVERS
XS	11H00	15H00	15H00	15H45	15H50	16H00		17H20	
S Découverte S Relais S Entreprise	11H00	17H00	16H30	17H15	17H35	17H45		21H00	
S Compétition	11h00	18h00	18H00	18H45	19H20	19H30		21H00	
DIMANCHE 07 JUILLET 2024									
L GORILLAMAN et Relais	07H15	08H30	07H15	08H40	08H45	09H00		14H00	Retrait des dossards possible la veille
Jeunes 8/11 ans	07H15	10H00	09H45	10H15	10H20	10H30		Fin de course 10/13 ans	Retrait des dossards possible la veille
Jeunes 10/13 ans	07H15	10H00	09H45	10H15	10H20	11H00		Fin de course	Retrait des dossards possible la veille
M – M Relais	07H15	12H00	11H15	12H15	12H20	12H30		15H30	Retrait des dossards possible la veille

ART. 3 – Inscriptions et tarifs

- Les inscriptions sont ouvertes aux licenciés FFTRI et aux non licenciés.
- **Les licencié(e)s F.F.TRI. Compétition** ont accès aux épreuves sur présentation de leur licence (papier ou support numérique).

En cas d'impossibilité de présentation de sa licence F.F.TRI., le concurrent devra faire l'acquisition d'un « pass compétition » et remplir le formulaire Info Santé pour la pratique du triathlon en compétition










- **Non licencié(e)s / Licences loisirs** : le concurrent devra faire l'acquisition d'un « pass compétition » et remplir le formulaire Info Santé pour la pratique du triathlon en compétition.
- Pour **les mineurs non licenciés**, une autorisation parentale sera demandée, à joindre lors de l'inscription en ligne (ci-joint en fin de règlement).
- **Licences fédérations étrangères**: la prise d'un Pass Compétition est désormais obligatoire. Il est gratuit pour les licencié(e)s des fédérations ayant passé un accord avec la FFTRI (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse). Pour les licencié(e)s de ces fédérations, le formulaire Infos Santé n'est pas nécessaire.
- Les inscriptions se font:
 - Par internet sur <https://www.breizhchrono.com/>
 - Jusqu'au dimanche 30 juin 2024 à minuit. Après cette date il ne sera plus possible de s'inscrire par internet.
 - Sur place le jour de l'évènement, dans la limite des places disponibles **pour le L Gorillaman, le M et les courses jeunes uniquement.** (Clôture des inscriptions sur place une heure avant le départ de chaque épreuve.)
- Toute inscription INCOMPLÈTE ne sera pas prise en compte (inscription en ligne, pièces justificatives et paiement). Si nous recevons une inscription **incomplète, elle ne sera pas enregistrée.**



















Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez envoyer un email à l'adresse suivante :

inscription.trimontauban@gmail.com

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de : <https://www.breizhchrono.com/>

	Triathlon XS	Triathlon S découverte (pour les débutants) S relais S challenge entreprise	Triathlon S compétition (pour les confirmés)
Horaires	Samedi 06 juillet 16h00	Samedi 06 juillet 17h45	Samedi 06 juillet 19h30
Distances	 400m  10km Drafting  2.5 km	 750 m  20 km Drafting  5 km	 750 m  20 km Drafting  5 km
Tarif Individuel *	20€/25€/30€ + 2€ non licencié	30€/40€/45€ + 5€ non licencié	30€/40€/45€ + 5€ non licencié
Tarif relais *		45€/50€/55 + 2€ non licencié	
Tarif entreprise		200€ (3 inscriptions + 3 repas VIP) (contacter l'organisateur)	
		Classement unique à l'heure de remise des récompenses du S compétition	

	Triathlon L/ L relais Gorillaman	Triathlon 8/11 ans 2013/2016	Triathlon 10/13 ans 2011/2014	Triathlon M/ M relais
Horaires	Dimanche 07 juillet 9h00	Dimanche 07 juillet 10h30	Dimanche 07 juillet 11h00	Dimanche 07 juillet 12h30
Distances	 1900m  88 km Pas de Drafting  21 km	 100m  2 km Drafting  1 km	 200 m  4 km Drafting  1.5 km	 1500 m  40 km Pas de Drafting  10 km
Tarif Individuel *	99€**/129€/149€ + 40€ non licencié	10€ + 2€ non licencié	10€ + 2€ non licencié	40€**/55€/65€ + 20€ non licencié
Tarif relais *	110€/120€/130€ + 2€ non licencié			75€/80€/85€ + 2€ non licencié
Barrières Horaires	 10h15  14h30  17h00			 13h30  15h45  17h00
	Passée cette heure le concurrent ou son relais ne sera pas autorisé à poursuivre l'épreuve et sera déclaré hors course.			
Prize Money 3 premiers scratches individuels hommes et femmes (amateur)	500€/300€/150€			150€/100€/50€

(*): Prix progressifs selon un calendrier prédéfini (1^{er} tarif jusqu'au 14/02/24 minuit et dans la limite de 100 dossards pour le L et le M, 2^{ème} tarif jusqu'au 12/05/24 minuit, 3^{ème} tarif jusqu'à la fin des inscriptions)

(**): dans la limite des 100 premiers dossards

Tarif S entreprise (par équipe de 3) : dans le tarif de 200 €, est inclus le repas dans la tente VIP.

- ❖ **Tarif Club** : Remise de 10% sur le tarif en cours sera appliquée si le club justifie d'au moins 10 inscrits et ce jusqu'au 12 mai 2024 minuit. Le club en fera la demande avant les inscriptions. Offre valable hors courses jeunes.

ART. 4 – Retrait des dossards

- Les dossards d'une équipe relai peuvent être retirés par une seule personne sur présentation de toutes les **licences FFTRI ou pièces d'identité**.
- ATTENTION : **un seul dossard par athlète sera fourni par l'organisation, pensez à vous munir d'une ceinture porte dossard. Vente possible sur place dans notre espace boutique au prix de 8€**
- **Horaire retrait des dossards.**
Les dossards peuvent être retirés les samedi 6/7 et dimanche 7/7 selon tableau article 2
Pensez à anticiper le retrait de votre dossard qui se feront à l'aide d'un QR code.

ART. 5 – Chronométrage et relais

L'organisateur fournira un bracelet puce qui sera à accrocher à la **cheville gauche**.

La puce de chronométrage doit être portée jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon l'athlète doit la ramener à l'organisateur. **En cas de perte, elle sera facturée 20 euros.**

Pour le relais B, le passage de la puce comme témoin se fait dans le parc à vélo au niveau de l'emplacement de l'équipe.

L'épreuve du relais B peut être courue par 2 ou 3 compétiteurs. Dans le cas de 2 compétiteurs, chacune des 3 épreuves peut être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre participant.

Tous les concurrents (sauf L) auront un bracelet afin de pouvoir entrer dans le parc à vélo. Il sera remis lors du retrait du dossard. Les concurrents du L auront un marquage tatou.

ART. 6 - Natation

Port du bonnet obligatoire fourni par l'organisation.

Le port de la combinaison est obligatoire si la température est inférieure à 16° et interdite si supérieure à 24,5°. Aucun accessoire de respiration, de flottaison ou de propulsion n'est permis.

Pour les épreuves Jeunes, si la température de l'eau est inférieure à 16°, la natation sera annulée.

Enfin, si les conditions météorologiques ne permettent pas la natation, celle-ci sera remplacée par une course à pied supplémentaire.

ART. 7 - Cyclisme

Le port d'un casque à coque dure homologué est obligatoire sur le parcours et dans l'aire de transition, la jugulaire fermée et ajustée.

Les vélos sont numérotés par des autocollants collés sur ou après la tige de selle. (Fournis par l'organisateur)

Les vélos doivent respecter la réglementation fédérale.

Le dossard vélo doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot, fixé par au moins 3 points.

Pour les courses jeunes le vélo de route est interdit ainsi que les prolongateurs. Seuls les VTT et VTC sont autorisés.

Sur les courses M, L Gorillaman, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent, ni à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou d'un véhicule pendant la course. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de la part des arbitres.

Pour les autres courses avec « Aspiration Abri » (Drafting) autorisé :

- Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.
- Les **prolongateurs** vélo, type contre la montre ou **ajouts** aux guidons, sont **formellement interdits**.
- Les roues doivent comporter **20 rayons minimum**.
- Les seuls points d'appuis autorisés sont : **les pieds sur les pédales, les mains sur le cintre et les fesses sur la selle**.

Le respect du code de la route est une obligation. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver pendant cette épreuve dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.

En cas de décision arbitrale telle que définie par la réglementation générale, une pénalité d'arrêt (carton bleu) s'effectuera dans la **zone de pénalité** située sur le parcours vélo, avant l'entrée dans le parc à vélo. Le triathlète devra OBLIGATOIREMENT faire sa pénalité avant de rentrer dans le parc à vélo ; il en va de sa responsabilité.

Pour rappel, les **durées de pénalités** sont de :

- 1 minute pour la course XS, le relais B et la course S.
- 2 minutes pour la course M.
- 5 minutes pour la course L.

ART. 8 - Course à pied

Dossard non plié porté visible sur le devant pendant toute la course et positionné **au-dessus de la taille**.

Le dossard doit être fixé par au moins **trois points**.

Les ceintures porte- dossard sont OBLIGATOIRES.

Courir torse nu est interdit ; les bretelles de la tri fonction doivent en permanence être ajustées sur les épaules.

ART. 09 - Parc de transition

Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied, vélo à la main, **jugulaire du casque fermé**.

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol ; pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol.

En entrant dans le parc les triathlètes doivent ranger eux-mêmes leur vélo sur le rack correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial).

A l'issue de la natation, chaque concurrent a obligation de ranger correctement ses affaires dans son espace pour ne pas gêner les autres concurrents.

ART. 10 - Respect de l'environnement

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté prévues sur la partie vélo et sur la partie course à pied sera **sanctionné** par le corps arbitral.

Dans le cadre du développement durable, un seul dossard est fourni, nécessitant l'usage d'une **ceinture porte dossard**.

Des bacs à déchets de tri seront mis à disposition des concurrents et des spectateurs.

ART. 11 - Récompenses

Une dotation spéciale sera attribuée aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du M et L

Pour le L GORILLAMAN : **500€** au 1°, **300€** au 2°, **150€** au 3°

Pour le M : **150€** au 1°, **100€** au 2°, **50€** au 3°

Le classement du S découverte et S compétition sera unique. Il appartient à chaque concurrent de choisir la catégorie dans laquelle il sera le plus à l'aise selon son niveau, son habitude de rouler en groupe et son matériel.

ART. 12 - Modification/Annulation des épreuves

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en cas de circonstances exceptionnelles.

En cas d'annulation de la natation pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit de remplacer cette épreuve par une course à pied.

En cas d'annulation pour raison de force majeure indépendante de sa volonté, l'organisation ne remboursera pas les droits d'inscription.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou modifier à tout moment le contenu des présentes conditions.

En cas de modification, le règlement en vigueur le jour de la course sera appliqué.

ART. 13 - Sécurité / secours

Les signaleurs fixes ou mobiles de l'organisation assurent la sécurité sur les parcours. **Ils seront vêtus d'un T. Shirt de couleur vive.**

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité du médecin de course et de l'organisme qui met à sa disposition les moyens matériels et humains adéquats (sapeurs-pompiers et AMSS82 ou autres)

ART. 14 – Responsabilité et Assurance

L'assurance fédérale couvre l'organisation et les concurrents. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident avec dommages matériels ou corporels dû au non-respect du code de la route ou par le non suivi des consignes de sécurité données par les forces de police ou de gendarmerie ; ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quel que motif que ce soit.

L'inscription et/ou l'émargement au retrait du dossard valent acceptation du règlement.

ART. 15 - Protection des données personnelles

Le Triathlon de Montauban est impliqué dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer le meilleur niveau de protection des données personnelles en conformité avec loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique & Libertés » et le Règlement européen n°2016-679 de protection des données personnelles du 27 avril 2016.

ART. 16 - Droit à l'image

La signature du bulletin d'inscription autorise le Comité d'Organisation du Triathlon de Montauban à utiliser les images et vidéos sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement sur tous les supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels. Cette autorisation est valable 5 ans à partir du 06 juillet 2024.

Les commentaires accompagnant les photos ou vidéos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des concurrents.

ART. 17 – Absence de délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de : <https://www.breizhchrono.com/> .

Annexes : certificat médical / autorisation parentale



Certificat médical

A remplir par le médecin

Je soussigné(e) Docteur.....certifie que l'état de

Santé de Mr. /Mme./Mlle.....ne présente pas ce

Jour de contre-indication apparente à :

La pratique en **compétition** du Triathlon

A.....

Le.....

Signature et cachet obligatoire

Certificat médical à joindre à votre formulaire



AUTORISATION PARENTALE POUR UN PARTICIPANT MINEUR

Je soussigné(e)

Nom et Prénom :

Agissant en qualité de Père, Mère ou Représentant légal (rayer la mention inutile)

Autorise :

Nom et Prénom :

Né(e) le :

A participer à l'épreuve du « Triathlon de Montauban » (cocher la/les cases correspondantes) :

- Distance jeune 8/11 ans le dimanche 07 juillet 2024
- Distance jeune 10/13 ans le dimanche 07 juillet 2024
- Distance XS le samedi 06 juillet 2024
- Distance S le samedi 06 juillet 2024
- Distance M le dimanche 07 juillet 2024

Je donne autorisation de soins sur mon enfant si cela s'avérait nécessaire.

DATE :

SIGNATURE :